

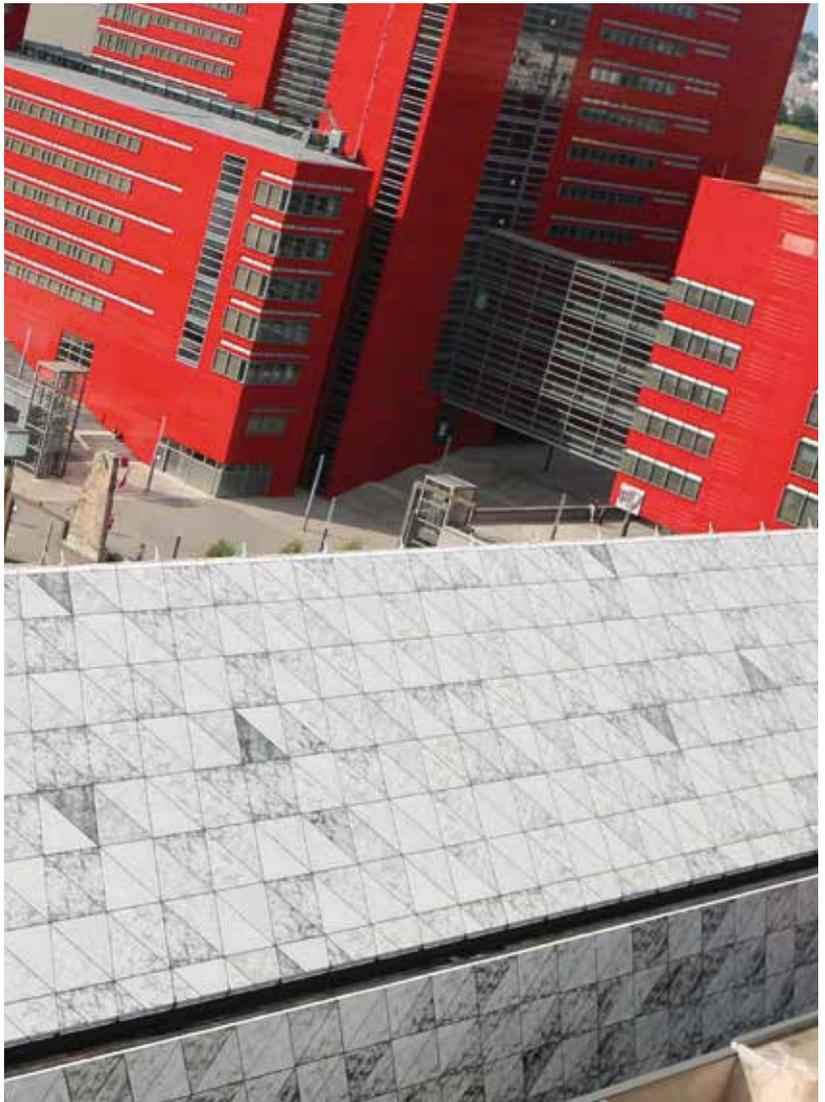
bilan 2015



rapport d'activités
du Fonds Belval



bilan 2015



rapport d'activités
du Fonds Belval

	PREFACE	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL	06-25
02	LA MISSION DU FONDS BELVAL	27-27
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	28-29
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	30-31
05	LA LOI MODIFIEE DU 25 JUILLET 2002.....	32-33
06	COMPTES ANNUELS 2015.....	34-45
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	34-35
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2015.....	36-36
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES	37-37
	ANNEXE	38-45

LE FONDS BELVAL

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Tél.: + 352 26 840-1

Fax: + 352 26 840-300

Email: fb@fonds-belval.lu

www.fonds-belval.lu

Image couverture: Le Fonds Belval
Photos: Patrick Galbats, Le Fonds Belval
Esch-sur-Alzette, août 2016



Félicie WEYCKER

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

Le grand événement de l'année a été la première rentrée académique de l'Université du Luxembourg à Belval en septembre 2015. A cette occasion, trois bâtiments réalisés par le Fonds Belval ont été inaugurés: La Maison du Savoir, la Maison des Sciences Humaines et la Maison de l'Innovation. Depuis lors, plus de 2 000 étudiants fréquentent le site de Belval ainsi que de nombreux employés, chercheurs et professeurs. En plus, les utilisateurs de la Halle d'Essais Ingénieurs, achevée également en 2015, ont pu commencer à travailler sur les équipements du bâtiment.

En attendant la mise en service de la Maison du Livre prévue pour 2018, la bibliothèque universitaire est installée provisoirement dans la Maison des Sciences Humaines. En septembre 2015, les travaux de façade de la bibliothèque ou « Learning Center » ont commencé, révélant l'aspect tout à fait extraordinaire de ce bâtiment situé au pied des hauts fourneaux.

D'autres chantiers sont bien avancés, la Maison du Nombre, dont la livraison est prévue pour fin 2016, et la Maison des Arts et des Etudiants, prévue pour l'été 2017, ainsi que le Bâtiment Laboratoires qui se terminera en 2018 et dont la mise en service est prévue pour 2020.

Un autre événement qui a marqué profondément l'année 2015 et les opérateurs à Belval a été la Présidence du Luxembourg du Conseil Européen. De nombreuses visites d'Etat et de délégués de la Commission Européenne ont été accueillies à la Maison du Savoir et à la massenoire. Le Fonds Belval a eu l'honneur d'accompagner les

éminents hôtes et de leur faire découvrir le quartier autour des hauts fourneaux.

En 2015, le projet « Public Art Experience » poursuivant une voie nouvelle d'investissement dans l'art défini par la loi dans le cadre de la construction des bâtiments publics est entré dans la phase de réalisation. Les premiers artistes ont commencé à travailler à Belval au mois d'octobre. Afin de donner au public la possibilité de connaître les artistes et leurs projets, le Fonds Belval a organisé une série de rencontres « Meet the Artist » au bâtiment massenoire.

Grâce aux visites guidées et offres culturelles du Fonds Belval le quartier de la Terrasse des Hauts Fourneaux avec la Cité des Sciences attire de plus en plus de visiteurs du Luxembourg, de la Grande Région et d'ailleurs. Plus de 12 000 visiteurs sont montés sur le haut fourneau et ont vu l'exposition à la massenoire en 2015. Parmi les manifestations organisées par le Fonds il faut mentionner encore la Fête des Hauts Fourneaux qui a attiré 5 000 visiteurs en 2015.

Depuis le 24 novembre 2015, le Fonds Belval a une nouvelle base légale qui lui confie aussi la gestion des infrastructures qu'il construit, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation.

Au nom du Conseil d'Administration et en mon propre nom, je tiens à féliciter la direction et tout le personnel du Fonds Belval pour l'excellent travail presté au cours de l'année 2015 ainsi que pour leur engagement exemplaire.

LA CITE DES SCIENCES

Jusqu'en 2015, le Fonds Belval a construit neuf bâtiments. Il a assuré la rénovation des hauts fourneaux et leur intégration urbaine ainsi que les aménagements urbains sur la Terrasse des Hauts Fourneaux. A ce programme s'ajoute la construction d'un bâtiment provisoire de recherche réalisé à l'époque pour le CRP Gabriel Lippmann, aujourd'hui LIST.

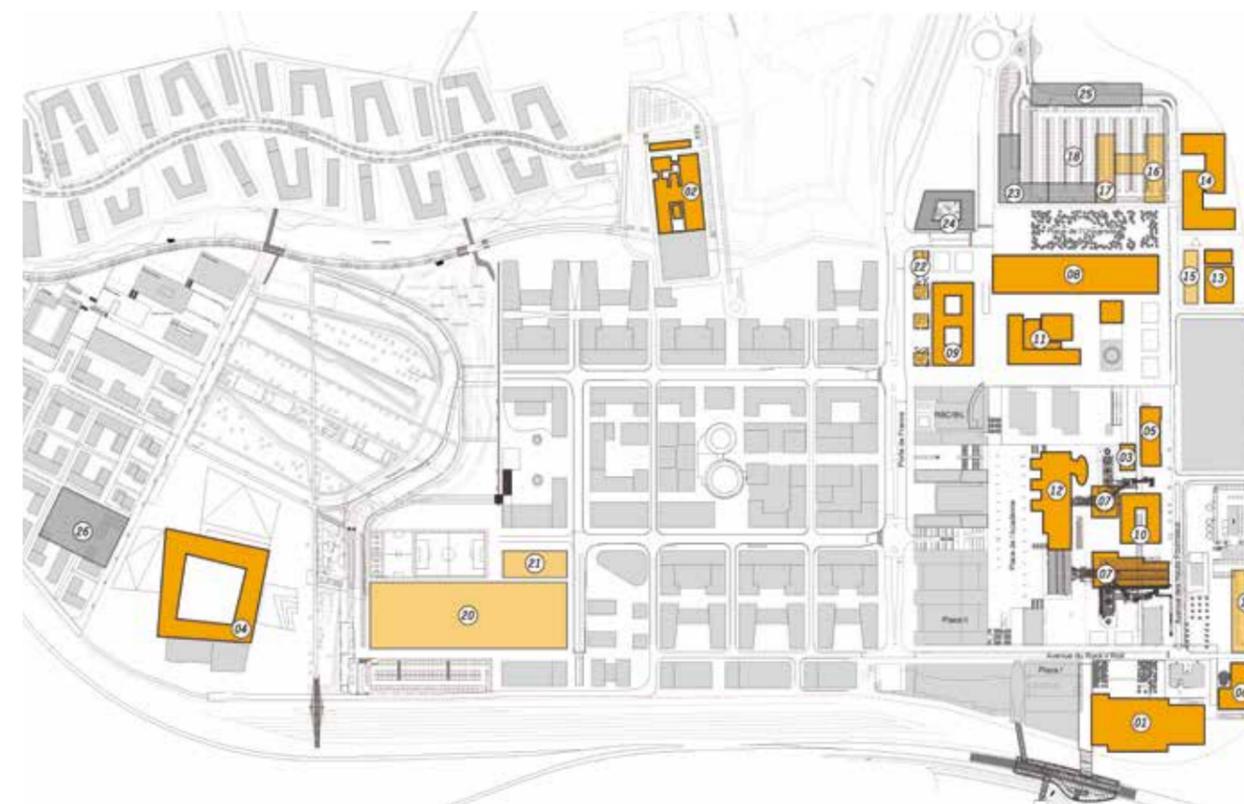
En septembre 2015, trois bâtiments ont été inaugurés. Il s'agit de la Maison du Savoir, le bâtiment central de l'Université dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, de la Maison des Sciences Humaines et de la Maison de l'Innovation, dans la partie Sud. Un autre chantier achevé en 2015 est la Halle d'essais Ingénieurs.

Les prochaines échéances prévues de livraison de bâtiments seront: la Maison du Nombre fin 2016, la Maison des Arts et des Etudiants en été 2017, la Maison du Livre fin 2017 et le Bâtiment Laboratoires en 2018.

La partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux est conçue comme zone piétonne. Après la finalisation en 2014 des aménagements urbains dans la partie Sud, les travaux dans la partie Nord se sont achevés en juillet 2015.

La planification d'autres immeubles commence en 2016. Ceci concerne le Centre sportif, des logements, deux autres bâtiments laboratoires et les Archives nationales.

Plan d'implantation des bâtiments



- | | |
|--|---|
| 1. La Rockhal (Centre de musique amplifiée) | 14. Les Laboratoires ailes Nord et Sud |
| 2. Le Bâtiment provisoire pour le Centre de recherche public Gabriel Lippmann (LIST) | 15. Les Laboratoires Ingénieurs |
| 3. Le Bâtiment Biotech | 16. Les Laboratoires lot 2 / Maison de l'Environnement I |
| 4. Le Lycée Bel-Val | 17. Les Laboratoires lot 3 / Maison de l'Environnement II |
| 5. L'Incubateur d'entreprises | 18. Le parking Nord |
| 6. Le Bâtiment administratif pour le compte de l'Etat | 19. Les Archives nationales |
| 7. La stabilisation et la mise en valeur des Hauts Fourneaux | 20. Le Centre sportif |
| 8. La Maison du Savoir | 21. Les Logements, Centre sportif |
| 9. La Maison des Sciences Humaines | 22. Les Logements, Porte de France |
| 10. La Maison de l'Innovation | 23. Les Laboratoires lot 1 / Maison de la Vie |
| 11. La Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants | 24. La Maison de l'Ingénieur |
| 12. La Maison du Livre | 25. Les Ateliers et Halles d'essais |
| 13. La Halle d'essais Ingénieurs | 26. L'internat |

TROIS BATIMENTS INAUGURES: LA MAISON DU SAVOIR



Le 22 septembre 2015, trois bâtiments de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation – la Maison du Savoir, la Maison des Sciences Humaines et la Maison de l'Innovation – ont été inaugurés par le ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Claude Meisch, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri et de nombreux invités. Avec la mise en service des trois infrastructures nouvelles, la vie universitaire s'installe peu à peu sur la Terrasse des Hauts Fourneaux.

Effigie de l'Université du Luxembourg, la Maison du Savoir constitue, avec les deux hauts fourneaux et la tour de la banque, la trinité emblématique d'un

Belval reconverti qui met face à face le passé industriel et le développement futur du site. Avec sa tour haute de 83 mètres, le nouveau bâtiment élargit ce dialogue et s'inscrit comme un signal fort dans un paysage urbain dynamique.

Architecture sculpturale, l'ensemble du bâtiment est enveloppé d'une double grille en aluminium qui, d'un côté, sert de protection solaire et, de l'autre, permet un haut degré de transparence, tout en créant un effet moiré qui fait vibrer les lignes orthogonales. La simplicité apparente du bâtiment traduit une recherche fonctionnelle approfondie, alliant l'efficacité à l'esthétique intemporelle, ce qui confère à la Maison du Savoir une structure toute de sobriété et de clarté: une grande barre et une tour posées sur deux socles

se partagent les fonctions de l'enseignement et de l'administration respectivement du rectorat.

La construction comporte:

- 8 200 ml de pieux de fondation
- 38 000 m³ de béton coulé sur place
- 59 km de câbles de précontrainte et de torons
- 17 000 m² de façade (enveloppe thermique)
- 16 000 m² de brise-soleil.

La Maison du Savoir héberge le rectorat, l'administration centrale et les structures d'enseignement de l'Université du Luxembourg, le Fonds National de la Recherche (FNR), la Fondation Restena, l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL) ainsi que le Centre de Congrès géré par le Fonds Belval.

Un pavillon indépendant juxtaposé aux fondations du haut fourneau C accueille le restaurant de l'Université exploité par Restopolis. Le restaurant qui cache un lieu lumineux et convivial derrière sa façade brute est ouvert non seulement aux étudiants et au corps académique mais également au public.

La première rentrée académique à Belval a eu lieu le 14 septembre 2015.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:
Baumschlager & Eberle / Christian Bauer & Associés
Architectes

Ingénieur en génie civil:
Jan Van Aelst BVBA

Ingénieur en génie technique:
Jean Schmit Engineering



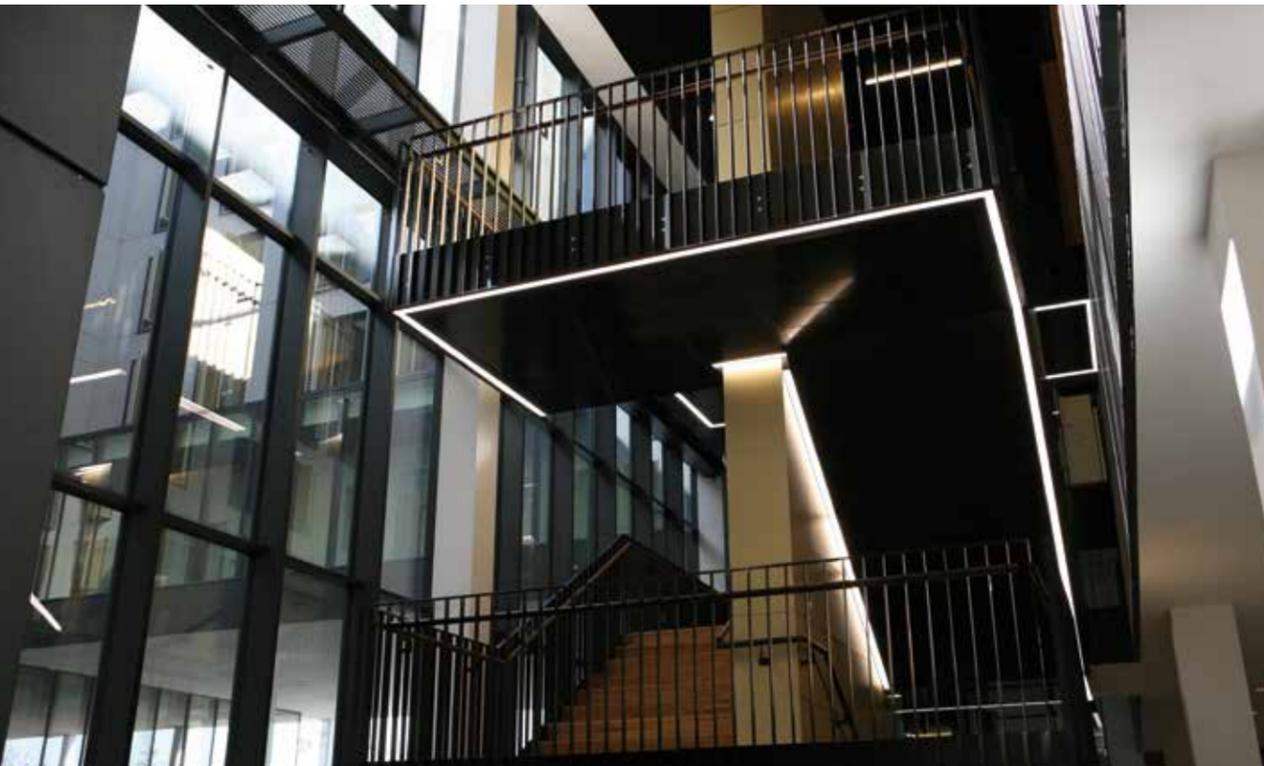
TROIS BATIMENTS INAUGURES: LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES

Parmi les trois bâtiments de la Cité des Sciences inaugurés le 22 septembre 2015 figure aussi la Maison des Sciences Humaines juxtaposée à la Maison du Savoir, côté Ouest. Elle est dédiée à la recherche en matière de linguistique, littérature, histoire, géographie, sociologie et pédagogie. Les logements prévus dans le programme de construction seront réalisés dans la prochaine phase de construction. La partie Nord de la parcelle est réservée pour une extension future de la Maison des Sciences Humaines.

Le concept architectural se base sur une forme simple et épurée répondant à une flexibilité d'utilisation

optimale. Une grande cour intérieure ouverte sur le sous-sol crée une perméabilité vers l'extérieur. Il en résulte un volume sans artifices, revêtu d'une peau en fibre de béton rugueuse et mate, posé sur un rez-de-chaussée vitré et transparent. Les volets antisolaire coulissants en aluminium anodisé de couleur dorée contribuent à la subtile rythmique de la façade et à l'identité du bâtiment.

Au rez-de-chaussée, lieu public, des surfaces sont réservées pour l'aménagement d'espaces commerciaux. Un local est exploité par Restopolis. La bibliothèque universitaire est installée provisoirement



dans le sous-sol donnant sur la cour ouverte de la Maison des Sciences Humaines où elle restera jusqu'à la mise en service de la Maison du Livre.

La construction comporte:

- 2 500 ml de pieux
- 15 700 m³ de béton coulé sur place
- 1 300 000 kg d'acier de ferrailage
- 160 000 kg de torons post-contrainte
- 440 000 kg de charpente métallique
- 6 000 m² de façade
- 540 volets extérieurs motorisés.

La Maison des Sciences Humaines héberge la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation de l'Université

du Luxembourg ainsi que le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et le LIS (Cross-National Data Center).

La première rentrée académique à Belval a eu lieu le 14 septembre 2015.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Tatiana Fabeck Architecte et ABSCIS ontwerpgroep

Ingénieur en génie civil:

B.E.S.T. Ingénieurs - conseils

Ingénieur en génie technique:

BETIC Ingénieurs-conseils et Studiebureau r. Boydens

TROIS BATIMENTS INAUGURES: LA MAISON DE L'INNOVATION



Le troisième bâtiment inauguré le 22 septembre 2015 est la Maison de l'Innovation. Elle accueille des activités de recherche nécessitant un outil informatique performant à haut potentiel de valorisation dans les domaines de la communication, de l'information et de la santé.

Se trouvant au cœur même du monument industriel, l'architecture de la Maison de l'Innovation ne cherche pas à concurrencer les vestiges industriels, mais à instaurer un dialogue en proposant une réponse calme et épurée à la richesse opulente des hauts fourneaux. Le bâtiment s'insère avec précision dans le nouveau

contexte urbain et bénéficie de la proximité directe de l'Incubateur d'entreprises et de la Maison de la Bio-médecine, avec lesquels la Maison de l'Innovation forme une entité opérationnelle. Au rez-de-chaussée sont prévues des surfaces commerciales en galerie ouverte, dont une est réservée à un restaurant-brasserie qui disposera d'une terrasse sur la place des Hauts Fourneaux. Un espace de restauration de distribution est actuellement exploité par Restopolis.

La Maison de l'Innovation se présente sous forme d'un volume simple rectangulaire définissant un anneau périphérique continu. Cette structure bâtie li-

bère en son centre un vaste espace ouvert. L'anneau formé par les cinq niveaux de bureaux est posé sur un rez-de-chaussée largement ouvert sur les quatre côtés pour souligner ainsi le caractère public de l'espace central.

La façade en briques de couleur sable se marie harmonieusement avec les tonalités plus foncées et nuancées des vestiges industriels et du revêtement du sol conçu dans le même matériau.

La construction comporte:

- 3 600 m² de maçonneries de parement
- 3 100 m² de vitrage.

La Maison de l'Innovation héberge le Luxembourg Institute for Science and Technology (LIST), l'agence Luxinnovation et le Centre national de formation professionnelle continue «DeWidong».

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Bourguignon Siebenaler

Ingénieur en génie civil:

Bureau d'études Greisch

Ingénieur en génie technique:

BETIC Ingénieurs-Conseils



LA MAISON DU LIVRE



Un des objectifs majeurs du projet de la bibliothèque universitaire est de créer un lieu ouvert et accueillant dans l'esprit d'un « Learning Center » et une vitrine de l'Université. La conception du bâtiment et de sa façade tient compte de cette volonté. Installée dans l'ancien volume du bâtiment de la charge de minerai, la nouvelle construction met en valeur les éléments conservés du vestige industriel. Des formes arrondies et elliptiques planent dans l'espace ouvert qui se développe sur plus de cinq niveaux autour du silo à minerai au pied du haut fourneau B conservé à l'intérieur du bâtiment de la bibliothèque.

Le travail sur la façade et l'éclairage sont intimement liés à la distribution des espaces intérieurs. Si du côté Nord et Est, les panneaux de façades sont plats, du côté Ouest, des éléments hexagonaux en saillie permettent de moduler la lumière pour créer un éclairage optimal à l'intérieur de la bibliothèque. En effet, deux des six facettes du prisme, celles orientées vers le

Nord, sont transparentes tandis que les quatre autres sont opaques. Les espaces de lecture et de travail qui se situent dans la partie Ouest seront ainsi éclairés par la lumière constante et douce du Nord. Les façades Nord et Est ainsi que la toiture sont conçues comme une enveloppe vitrée en prismes hexagonaux avec une structure plate. La toiture n'est transparente qu'à 20%.

Le vitrage est conçu avec une occultation, assurant une double protection contre le soleil (échauffement et éblouissement). Afin de nuancer la lumière, les panneaux sont sérigraphiés avec des intensités variables, ce qui de loin, donne un effet marbré. Au total douze triangles différents composent par un jeu subtil le graphisme du revêtement extérieur. L'option pour la couleur blanche a été prise pour distinguer le nouveau bâtiment des vestiges anciens et créer un véritable corps lumineux.

L'entrée de la bibliothèque, quant à elle, se situe dans un nouveau volume du côté de la place des Hauts Fourneaux. Les annexes de la partie administrative du côté Ouest seront aménagées en terrasses-jardins suivant le projet « Le palimpseste en mouvement » du bureau UrbaLab de Lyon, lauréat du concours lancé par le Fonds Belval à ce sujet.

L'ingénierie, la fabrication et le montage complet des éléments de façades et de toiture, soit près de 9 000 m², a duré 16 mois. Début décembre 2015, la toiture était achevée, la façade sera terminée en été 2016. L'achèvement du bâtiment proprement dit est prévu pour fin 2017, la mise en service pour la rentrée 2018. Elle comprendra plus de 1 000 places de travail.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Valentiny hvp Architects

Ingénieur en génie civil:

Bollinger und Grohmann

Ingénieur en génie technique:

RMC Consulting

Ingénieur de l'acoustique:

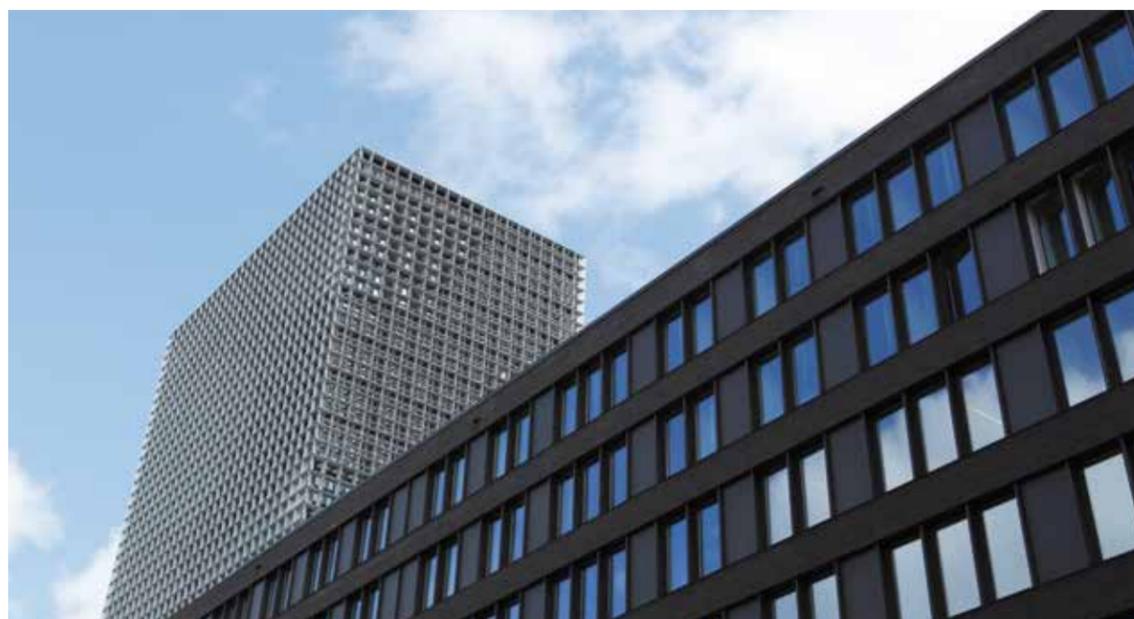
Müller BBM Schalltechnisches Beratungsbüro



LA MAISON DU NOMBRE ET LA MAISON DES ARTS ET DES ETUDIANTS

La Maison du Nombre et la Maison des Arts et des Etudiants constituent un complexe immobilier situé dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux. La Maison du Nombre accueillera les enseignants et les chercheurs dans les domaines des mathématiques et de l'informatique. La Maison des Arts et des Etudiants rassemblera des activités de création et de pédagogie, mais aussi la programmation socio-culturelle de l'Université et d'autres acteurs de la Cité des Sciences. Au rez-de-chaussée se trouvent entre autres des surfaces pour activités commerciales ouvertes sur l'espace public. Le complexe de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants comprend également le Centre de calcul et la Centrale de production de froid.

La Maison du Nombre est un bâtiment en forme de «L» qui définit un espace central, où prend place la Maison des Arts et des Etudiants. L'aspect rigoureux de la Maison du Nombre dialogue avec l'image plus ludique de l'architecture de la Maison des Arts et des Etudiants. La Maison du Nombre aura une capacité de 500 places de travail. La Maison des Arts et des Etudiants dispose d'une salle de spectacles accueillant 1 200 spectateurs et de surfaces pour l'enseignement artistique et de loisirs d'une capacité de 350 personnes. Au rez-de-chaussée de la Maison du Nombre se trouvent les fonctions publiques, à savoir l'accueil, des salles de réunion ainsi que des salles d'enseignement spécifique et des commerces. Au premier étage sont regroupées également des salles de formation



et des salles de réunion. Les surfaces de bureaux du deuxième au sixième étage sont des surfaces modulables.

La Maison des Arts et des Etudiants est essentiellement constituée d'un grand volume de 25 m de côté accueillant la salle polyvalente et des ateliers pédagogiques. Elle dispose d'une salle de régie qui regroupe toutes les commandes scéniques et opérationnelles de la salle. Dans la partie de liaison avec la Maison du Nombre se trouve le hall d'accueil et le grand escalier conduisant au 2^{ème} étage où se trouvent les salles pédagogiques, un hall ouvert avec l'espace bureau des associations d'étudiants et les bureaux du SEVE (Service des Études et de la Vie Étudiante).

En 2015 les travaux de gros œuvre ont été achevés. La livraison de la Maison du Nombre est prévue pour fin 2016, la Maison des Arts et des Etudiants pour l'été 2017.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Witry & Witry

Conception enveloppe extérieure et exécution chantier:

Atelier d'Architecture & de Design Jim Clemes

Ingénieur en génie civil:

INCA

Ingénieur en génie technique:

Jean Schmit Engineering

LE BÂTIMENT LABORATOIRES ET LA HALLE D'ESSAIS INGENIEURS



Le Bâtiment Laboratoires

Le Bâtiment Laboratoires fait partie d'un ensemble de cinq projets dédiés au développement de surfaces de recherche scientifique pour les besoins de l'Université, des Centres de Recherche Publics et d'autres institutions. Les deux volumes du Bâtiment Laboratoires peuvent, d'un point de vue fonctionnel, être regroupés en une seule entité ou bien être utilisés comme deux bâtiments distincts. Le programme de construction répond aux besoins évolutifs de la recherche par une haute flexibilité au niveau des installations techniques et des espaces. Des laboratoires dans les domaines de la Physique, de la Chimie et de la Nanotechnologie peuvent être aménagés de façon modulaire.

Le Bâtiment Laboratoires se situe dans la partie Nord-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Il a une surface brute de 41 700 m² et une surface nette pour la recherche d'environ 13 000 m² ainsi qu'une capacité de +/- 750 places de travail.

L'aile Nord affiche une façade régulière en briques sablées de trois teintes différentes. En contraste avec ces surfaces rugueuses, le contour des fenêtres est matérialisé par des cadres métalliques laqués noirs ou blancs.

L'aile Sud est revêtue d'une pierre naturelle apparente qui, par sa couleur grise, harmonise avec les projets voisins.

Le chantier a démarré en mars 2013. Un glissement du terrain a retardé le projet. Le chantier a redémarré début 2014. En 2015, une grande partie du gros œuvre a été réalisée. L'achèvement du bâtiment proprement dit est prévu en 2018, la mise en service en 2020.

Maîtrise d'œuvre pour l'aile Nord

Architecte:
Architecture et Aménagement Bertrand Schmit
Ingénieur en génie civil:
Luxconsult
Ingénieur en génie technique:
Luxconsult

Maîtrise d'œuvre pour l'aile Sud

Architecte:
Behles & Jochimsen / WW+ architektur + management
Ingénieur en génie civil:
Luxconsult
Ingénieur en génie technique:
Luxconsult

La Halle d'essais Ingénieurs

La Halle d'essais Ingénieurs fait partie d'un ensemble regroupant des activités techniques d'ingénieurs telles que les analyses et les essais de matériaux. Il se compose de trois bâtiments: une halle d'essais pour des essais mécaniques de grande échelle et deux ailes de laboratoires et ateliers pouvant être aménagées de manière flexible. Chaque volume est réalisé et affecté indépendamment de l'autre. En premier lieu, la Halle d'essais Ingénieurs et la Halle provisoire WIDONG/ILNAS ont été réalisées. La mise en service de la Halle d'essais Ingénieurs a été documentée par le premier es-

sai de gravimétrie absolue qui a eu lieu le 4 novembre 2015. Elle a une surface brute de 3 000 m² et une surface nette de 2 200 m².

Maîtrise d'œuvre pour la Halle d'essais Ingénieurs

Architecte:
Michel Petit architecte / Jean Petit architectes
Ingénieur en génie civil:
Simon & Christiansen
Ingénieur en génie technique:
Goblet Lavandier & Associés



LES AMENAGEMENTS URBAINS ET LE MOBILIER

Le projet des aménagements urbains de la Cité des Sciences se compose de deux parties, à savoir: les aménagements au centre de la Terrasse des Hauts Fourneaux sur l'emprise des trois hauts fourneaux et les aménagements en bordure, à l'Est et au Nord. Le projet décline quatre éléments de composition majeurs :

- un pavement en briques
- des plans d'eau
- des jardins d'hiver
- des tapis de mobiliers.

La première phase des travaux a débuté avec l'aménagement de la place devant la Rockhal en 2012 et la réalisation du pavé en briques et des premiers bassins aquatiques aux alentours des hauts fourneaux en 2014. En 2015, la seconde partie des aménagements en bordure a été réalisée du côté Nord: la forêt urbaine et le bassin aquatique sur la place de l'Université.



Ensuite, se sont les lampadaires, poubelles, cendriers, bancs, B-box et potelets qui ont commencé à meubler l'espace urbain. Le design répond au concept esthétique de l'ensemble du projet architectural et des aménagements urbains de la Cité des Sciences et se veut très sobre et minimaliste.

Au niveau de l'éclairage, prééminence est donnée aux hauts fourneaux qui sont éclairés discrètement au quotidien et festivement à l'occasion de grands événements. Deux places dans le quartier, le parvis de la Maison du Savoir dans la partie Nord et la place des Hauts Fourneaux dans la partie Sud, sont illuminées par les lampes « GuddeVol » au design futuriste imaginé par Ingo Maurer. Ces lampes particulières sont placées à deux endroits stratégiques du quartier pour marquer les deux pôles de développement de la Terrasse des Hauts Fourneaux – le pôle universitaire autour de la Maison du Savoir et le pôle socioculturel au cœur des hauts fourneaux.



L'éclairage pendant la nuit de l'ensemble du quartier se base sur le principe de lampadaires dirigés vers le bas, éclairant le chemin du piéton ou du cycliste. Un lampadaire tout simple et très discret a été développé correspondant au langage épuré des stèles signalétiques placées devant chaque bâtiment.

De même, un système cohérent a été mis en place pour la distribution de boissons lors des manifestations. La B-box est une boîte cubique en tôle peinte en noir aux dimensions 3 x 3 x 3 m avec une porte sur le côté et un volet ouvrable sur le devant. Le Fonds Belval a fait réaliser douze boxes. Les B-boxes sont utilisées par le Fonds dans le cadre des événements qu'il organise. Elles peuvent être mises à disposition pour des associations sans but lucratif pour des manifestations sur le site des hauts fourneaux.

Maîtrise d'œuvre des aménagements urbains

Paysagiste:
Michel Desvigne paysagiste /
Areal landscape architects
Éclairage urbain:
Ingo Maurer

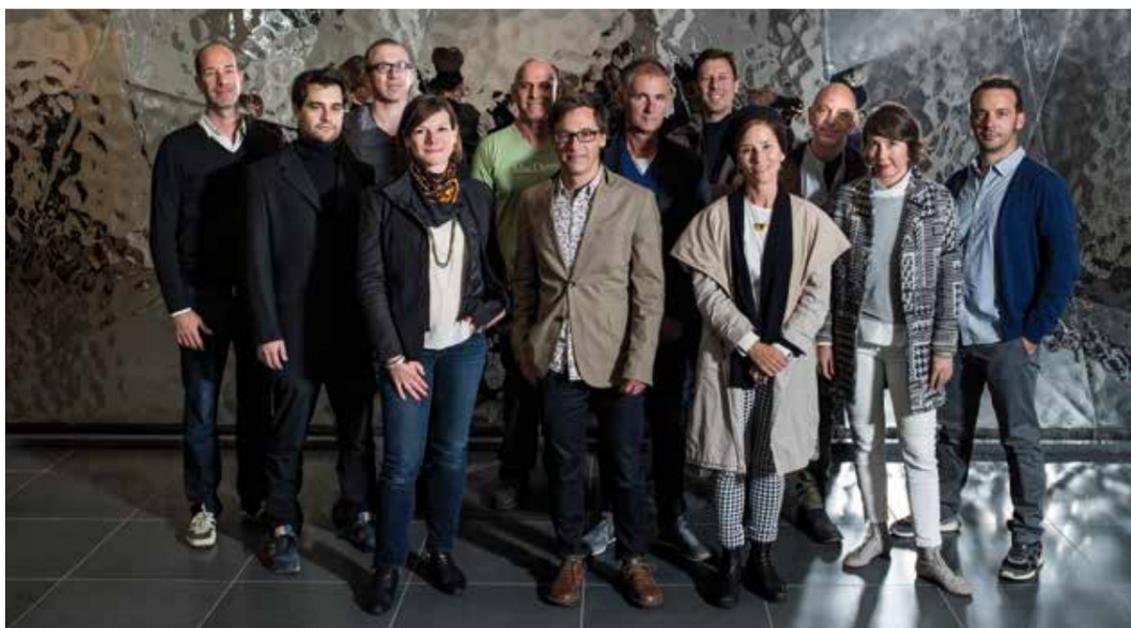
Génie civil:
Icône
Génie technique / fontainerie:
Goblet Lavandier & Associés / F&D (Fontaine Développement)
Génie technique / réseau froid:
Goblet Lavandier & Associés
Génie technique / gestion des eaux:
EEPI
Consultant botanique:
Oeko-Bureau
Coordinateur pilote:
Arcoop

Mobilier:
Architectes du Fonds Belval

Le parking de liaison

Le parking en plein air au Nord de la Maison du Savoir avec 560 emplacements a été achevé en 2015 pour la rentrée académique.

PUBLIC ART EXPERIENCE



Le projet de Belval, et surtout de la Cité des Sciences, est un projet qui revendique l'exemplarité. Ce principe s'applique aussi au développement culturel. Des investissements dans l'art sont prévus par les lois du 30 juillet 1999 resp. du 19 décembre 2014. Les sommes que le Fonds Belval en tant que maître d'ouvrage de la Cité des Sciences doit investir sont définies en rapport avec les investissements immobiliers. Compte tenu de l'envergure de la Cité des Sciences, ceci représente un montant considérable. Il convient donc de réaliser un projet qui dépasse la notion du simple décor artistique intégré dans un immeuble si le projet d'art public veut s'accorder avec l'exemplarité exigée. En conséquence, le Fonds Belval a développé le projet « Public Art Experience » qui se base sur deux idées fondamentales:

1. L'art public doit participer à la conscience collective qui s'interroge sur l'humanité et son futur, le monde et son devenir. Il doit être controversé, lancer des débats de société pour ouvrir de nouveaux horizons sur des sujets qui impliquent la collectivité dans l'intérêt de l'individu. L'art public doit avoir une utilité pour la communauté, contribuer à créer des valeurs sociétales, contribuer à lui donner son identité culturelle.
2. L'art public ne doit pas être instrumentalisé à des fins mercantiles, mais il doit générer des valeurs dont bénéficie la communauté.

Le projet de la Cité des Sciences offre une chance unique pour développer un projet d'art public en ce sens; une chance unique pour s'aventurer, avec des

artistes et avec le public, dans une démarche qui s'inscrit dans le lieu précis de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Le projet poursuivra une démarche qui s'inscrit dans le temps, dans un contexte socioculturel en perpétuelle mutation. Une démarche qui contribue à la conscience culturelle d'une population. Le projet « Public Art Experience » veut renouer le lien entre art et société en focalisant la réflexion sur des thèmes imposés. La liberté de l'artiste consiste essentiellement dans son approche personnelle du sujet. Le projet est géré par le Fonds Belval et soutenu par un Conseil artistique.

La démarche du projet « Public Art Experience » consiste à réaliser dans un rythme régulier des projets d'art public dans le quartier de la Terrasse des Hauts Fourneaux à Belval. Les projets se dérouleront dans le cadre de résidences d'artistes. Tout le processus du projet « Public Art Experience » est public, impliquant la population la plus large possible dans le cadre de manifestations, conférences, tables rondes, débats, workshops, d'accès aux ateliers, voire mêmes d'académies d'été. Le lieu où se déroulent les projets est le site de Belval et plus particulièrement la Terrasse des Hauts Fourneaux qui deviendra ainsi un grand laboratoire d'art public, un centre de création, un lieu d'art vivant.

Le projet a pris son départ le 4 février 2013 avec la présentation publique du concept général et du premier Conseil artistique lors d'un débat organisé au bâtiment massenoire. La seconde étape a été la présentation du thème de la première résidence et la mission du directeur de résidence. Le thème retenu par le Conseil artistique était la « transformation ».

En octobre 2013, le Fonds Belval a lancé un appel à candidatures international pour la mission du directeur ou de la directrice de résidence. 28 demandes ont été introduites. Six candidats ont été retenus en présélection par le Conseil artistique. Les candidats se sont présentés le 3 février 2014 lors d'une audience publique. Le Conseil artistique a sélectionné le duo franco-britannique Stéphanie Delcroix, théoricienne d'art, et Michael Pinsky, artiste, qui travaillent ensemble sur des projets d'art dans l'espace public depuis une dizaine d'années.

La première résidence s'est déroulée sous le thème de « BEHAVE ». Les projets proposés par les artistes se devaient d'entrer en résonance avec les spécificités de l'ancien site sidérurgique de Belval et sa transformation. Il était particulièrement important que les projets interrogent le passage de la production matérielle à la production immatérielle qui s'opère à Belval et qu'ils entrent en dialogue avec l'Université du Luxembourg et le grand public.

Après l'appel à candidatures lancé en 2014, dix artistes ont été retenus pour travailler à Belval. Les premiers ont commencé en octobre 2015 à s'installer sur le site et à développer leur projet.

Afin de donner au public la possibilité de connaître les artistes et leurs projets, le Fonds Belval a organisé une série de rencontres « Meet the Artist » au bâtiment massenoire.

PROGRAMME CULTUREL: HAUTS FOURNEAUX ET EXPOSITION MASSENOIRE



Les hauts fourneaux et la Cité des Sciences sont devenus un lieu incontournable parmi les sites d'intérêt culturel et touristique du pays. La plateforme à 40 m de hauteur permet d'avoir une vue époustouflante sur les nouveaux quartiers de Belval et les alentours. D'avril à octobre, le haut fourneau A était ouvert au public en visite libre sur un parcours balisé ou en visite guidée. Deux visites nocturnes ont permis de voir les nouveaux quartiers de Belval et les alentours baignés

dans les lumières. 12 000 visiteurs ont profité de ces offres en 2015 et sont montés les 180 marches jusqu'à la plateforme du gueulard du haut fourneau. Parallèlement les visites guidées de la Cité des Sciences sont très demandées. En effet, différents types de visites pour groupes sont proposés: le tour de la Cité des Sciences, la visite commentée du haut fourneau, des visites combinant les deux thèmes ainsi que des visites spécialisées pour groupes d'architectes et d'ur-

banistes ou encore de sidérurgistes. Les visites pour groupes sont organisées sur rendez-vous.

Le point de départ des visites pour groupes est au centre d'information et de documentation sur la Cité des Sciences, la « massenoire ». L'exposition «Belval & More» est aussi fréquentée par 10 000 visiteurs par an.

En 2015, le Fonds Belval a organisé des manifestations culturelles à l'occasion de la Nuit de la Culture organisée par la Ville d'Esch-sur-Alzette, il a participé aux journées des musées organisées par le groupement « Stater Museeën » et aux journées européennes du patrimoine. Le Fonds a également participé avec un stand d'information à la porte ouverte de l'Université qui se déroulait pour la première fois dans la Maison du Savoir à Belval.

Le grand highlight culturel a été la Fête des Hauts Fourneaux qui s'est déroulée les 3 et 4 juillet 2015 dans l'enceinte des vestiges industriels et qui a attiré quelque 5 000 visiteurs. La Fête des Hauts Fourneaux a comme but d'intéresser le public au site de Belval et d'offrir des activités culturelles présentant un mix équilibré d'art contemporain, de concerts, de spectacles, d'activités pour jeunes dans le cadre inédit des vestiges industriels et des nouveaux aménagements urbains. Les performances qui ont marqué plus particulièrement l'édition 2015 de la Fête des Hauts Fourneaux furent: le highliner déambulant en hauteur entre les deux hauts fourneaux, la tyrolienne géante, les concerts de musique contemporaine, de jazz et de musique du monde ou encore les ateliers sciences et musique pour les jeunes.



La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages.

Par la loi du 24 novembre 2015 le Fonds Belval est chargé également de la gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.

À la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement, un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité
- L'organisation de concours d'architectes
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets
- La gestion des immeubles
- La gestion financière et la comptabilité
- L'entretien, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

Madame Félicie Weycker

Président du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement durable
et des Infrastructures - Département des
transports

Monsieur Guy Besch

Conseiller de Gouvernement
Chargé de Direction de la planification
de la mobilité au Ministère du
Développement durable et des
Infrastructures - Département des transports

Monsieur René Biwer

Directeur de l'Administration des Ponts
et Chaussées

Monsieur Léon Diederich

Premier Conseiller de Gouvernement au
Ministère de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche

Madame Diane Dupont

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Logement

Monsieur Mario Grotz

Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe au
Ministère de l'Economie

Monsieur Serge Hoffmann

Premier Inspecteur des Finances à
l'Inspection générale des Finances

Monsieur Jean Leyder

Directeur de l'Administration
des Bâtiments publics

Monsieur Gilbert Schmit

Conseiller de Direction 1^{ère} classe au
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures - Département des
travaux publics

Monsieur Paul Schuh

Fonctionnaire retraité

Monsieur Jean-Claude Sinner

Conseiller de Gouvernement 1^{ère}
classe au Ministère du Développement
durable et des Infrastructures -
Département de l'aménagement
du territoire

Monsieur Ender Ülçun

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement durable
et des Infrastructures - Département des
travaux publics

Monsieur Tom Weisgerber

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement
durable et des Infrastructures -
Département des travaux publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem
avec voix consultative:

Monsieur Luc Everling

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Madame Simone Asselborn-Bintz

Echevine de la Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des
travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est
composé de quatre membres du Conseil d'Administra-
tion placés sous la présidence du Président du Conseil
d'Administration.



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises, regroupe des architectes, des ingénieurs, techniciens, économistes, historiens, géographes et graphistes qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.

La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et assurer sa gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Alex Fixmer, Architecte, Directeur (jusqu'au 30 juin 2015);
Luc Dhamen, Architecte, Directeur (à partir du 1^{er} juillet 2015)

Mario Schweitzer, Ingénieur, Directeur adjoint (jusqu'au 14 octobre 2015); Daniela Di Santo, Architecte, Directeur adjoint (à partir du 1^{er} novembre 2015)

Michèle Lamesch, Assistante de direction

Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Estelle Gamba, Secrétaire-réceptionniste
Nadine Tibor, Assistante administrative
Sylvie Weis, Secrétaire-réceptionniste
Gwendy Schütz, Chargée d'affaires administratives
Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives
Laurence Ferretti, Chargée d'affaires administratives
Sidi El Amrani, Ingénieur, Chef du service informatique
Xavier Cavallone, Informaticien

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnement des paiements et l'établissement des bilans.

Franck Fonck, Économiste, chef du service financier
Jil Lasch, Chargée d'affaires administratives

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les affaires culturelles et relations publiques ainsi que le suivi budgétaire des projets.

Christian Veletta, Architecte, chef de projet
Daniela Di Santo, Architecte, chef de projet (jusqu'au 31 octobre)
Lucio Wercollier, Architecte, chef de projet
Monica Gomes Valente, Architecte, chef de projet
Guy Spenner, Ingénieur, chef de projet
Dirk Kintzinger, Ingénieur FH, chargé d'affaires techniques
Stéphane Frieres, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques
Pierre Jungers, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques
Nassera Remili, Ingénieure technique, chargée d'affaires techniques
Jeremy Silva Vieira, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques
Lionel Duarte, Technicien
Marco Disteldorf, Technicien
Ben Thommes, Technicien
Monica Gortan, Technicienne
Angélique Nicolay, Technicienne
Jos Andrade, Agent technique
Sandy Fresse, Agent technique
Philippe Dekoninck, Ingénieur industriel
Jean-Paul Rolling, Agent technique
Antoinette Lorang, Historienne de l'Art, culture et communication
Virginie Carouge, Graphiste

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Il est créé sous la dénomination abrégée «Fonds Belval» un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », désigné ci-après par «Etablissement».**

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi *
4. l'aménagement des alentours. L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.
5. La gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.**

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. *

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. *

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

L'Etablissement est autorisé à percevoir des recettes en relation avec la gestion visée par le point 5 de l'article 2 ci-dessus.**

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple

des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.
Henri

* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005, du 27 décembre 2007
** et du 24 novembre 2015.

Deloitte.Au Conseil d'Administration
LE FONDS BELVALDeloitte Audit
Société à responsabilité limitée
560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
B.P. 1173
L-1011 Luxembourg
Tel: +352 451 451
Fax: +352 451 452 992
www.deloitte.lu**RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ**

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 1er décembre 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de LE FONDS BELVAL, comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Deloitte.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de LE FONDS BELVAL au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur le contenu de la note 6 aux comptes annuels. Une convention de reprise par l'Etat des immeubles réalisés conformément à la loi modifiée du 25 juillet 2002 par LE FONDS BELVAL pour le compte de l'Etat est en cours de signature. Cette convention prévoit dans une première phase la reprise par l'Etat des quatre immeubles et infrastructures finis tel que mentionnée dans la note 6 aux comptes annuels.

Au 31 décembre 2015, les quatre projets concernés par cette convention, avec les emprunts y relatifs, sont comptabilisés dans les comptes annuels de LE FONDS BELVAL.

Nous attirons également l'attention sur le contenu de la note 8 aux comptes annuels. Depuis l'exercice 2006, LE FONDS BELVAL est confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets. Après analyse des informations à disposition, le Conseil d'Administration estime qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser une provision liée à ces litiges au 31 décembre 2015.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Georges Kioes, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Le 21 mars 2016

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
BILAN
31 décembre 2015 (exprimé en EUR)

A C T I F	31.12.2015	31.12.2014	P A S S I F	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF IMMOBILISE (Note 3)			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	12.911,16	32.307,48	Capital souscrit (Note 4) Contributions financières FEDER sur projets (Note 5) Résultats reportés Résultat de l'exercice	3.500.000,00 5.164.154,47 (620.219,51) 28.957,57 8.072.892,53	3.500.000,00 5.630.998,36 (926.867,76) 306.648,25 8.510.778,85
Immobilisations corporelles Installations techniques et machines Autres installations, outillage et mobilier	108.508,20 39.608,19 161.027,55	114.687,55 18.899,61 165.894,64	DETTES Interventions de l'Etat et de l'Union européenne		
ACTIF CIRCULANT			Préfinancement de l'Etat Luxembourgeois (Note 9) Remboursements d'emprunts suite à consolidation (Note 7)	4.292.119,45 35.152.875,03	4.292.119,45 19.047.283,64
Projets en-cours (Note 6)	683.634.499,86	556.658.354,99	Dettes sur les projets en-cours	39.444.994,48	23.339.403,09
Autres créances (Note 5) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an	2.474.814,70 0,00	489.059,05 1.727.481,49	Dettes sur les projets en-cours dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an a) Dettes envers des établissements de crédit (Note 10) b) Dettes sur achats et prestations de services (Note 11)	599.450.296,02 3.173.086,11	519.071.379,65 6.497.931,28
Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse	8.645.080,67 694.754.395,23	11.552.142,94 570.427.038,47	Dettes sur les projets en-cours dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an a) Dettes sur achats et prestations de services (Note 6) b) Dettes fiscales	43.844.810,97 508.551,48 646.976.744,58	12.499.259,03 626.021,76 538.694.591,72
Comptes de régularisation	0,00	65.472,99	Dettes liées au fonctionnement du Fonds Belval dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an a) Dettes sur achats et prestations de services b) Dettes fiscales c) Dettes au titre de la sécurité sociale	131.678,94 269.236,57 19.875,68 420.791,19	35.228,92 0,00 78.403,52 113.632,44
TOTAL DE L'ACTIF	694.915.422,78	570.658.406,10	TOTAL DU PASSIF	694.915.422,78	570.658.406,10

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

Comptes de Profits et Pertes
pour l'exercice clos au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)

C H A R G E S	2015	2014
Autres charges externes	618.182,28	335.727,57
Frais de personnel (Note 13)		
Salaires et traitements	2.452.831,78	2.283.730,79
Charges sociales couvrant les salaires et traitements	367.857,40	363.663,63
Corrections de valeur		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (Note 3)	104.009,77	92.927,18
Corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation (Note 14)	110.751,38	101.960,92
Intérêts et autres charges financières	2.953,86	170,13
Charges exceptionnelles (Note 15)	179.657,68	0,00
Impôts sur le résultat	153.000,00	0,00
Profit de l'exercice	28.957,57	306.648,25
TOTAL DES CHARGES	4.018.201,72	3.484.828,47
P R O D U I T S		
Montant du budget de fonctionnement alloué (Note 12)	3.515.000,00	3.234.330,00
Autres produits d'exploitation	457.260,06	114.906,09
Reprise de corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	27.789,56	112.074,62
Autres intérêts et autres produits financiers	3.328,46	5.675,67
Produits exceptionnels	14.823,64	17.842,09
TOTAL DES PRODUITS	4.018.201,72	3.484.828,47

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2015

Note 1 – Généralités

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la loi du 25 juillet 2002. La mission initiale du Fonds comprend principalement la réalisation pour le compte de l'Etat, sur le site de Belval- Ouest, dans le respect des lois afférentes, des projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site.

Suivant l'article 10 de ladite loi, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et modalités de la comptabilité commerciale.

Le Fonds Belval doit se soumettre au contrôle de la Cour des comptes.

Par la Loi du 24 novembre 2015 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002, la mission du Fonds Belval est élargie à la « gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l' exploitation de ces infrastructures ».

Note 2 – Règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux principes comptables généralement y admis.

Pour plus de clarté, notamment sur les interventions de l'Etat et sur les projets clôturés, et en accord avec l' article 26 de la Loi modifiée du 19 décembre 2002, les comptes annuels sont présentés avec certaines modifications.

Les principales méthodes retenues sont les suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs immobilisées sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire et de la durée de vie estimée des actifs concernés.

Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants:

Immobilisations incorporelles

- Licences informatiques: 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines: 25%
- Autres installations et outillage: 25 % et 33 %
- Mobilier: 10 % et 25 %

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2015

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles
- suite -

En Euro	Valeur brute au 01.01.15	Entrées	Sorties	Valeur brute au 31.12.15	Cumul corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur sorties	Cumul corrections de valeur au 31.12.15	Valeur nette comptable au 31.12.14	Valeur nette comptable au 31.12.15
<u>Immobilisations incorporelles</u>									
- Licences et softwares	577.113,37	4.054,51	0,00	581.167,88	23.450,83	0,00	568.256,72	32.307,48	12.911,16
Total Immobilisations incorporelles	577.113,37	4.054,51	0,00	581.167,88	23.450,83	0,00	568.256,72	32.307,48	12.911,16
<u>Immobilisations corporelles</u>									
- Constructions	1.101.613,78	0,00	0,00	1.101.613,78	0,00	0,00	1.101.613,78	0,00	0,00
- Installations techniques et machines	415.679,86	62.371,30	0,00	478.051,16	68.550,65	0,00	369.542,96	114.687,55	108.508,20
- Autres installations, outillage et mobilier	445.662,83	32.716,87	21.286,09	457.093,61	12.008,29	21.286,09	417.485,42	18.899,61	39.608,19
Total Immobilisations corporelles	1.962.956,47	95.088,17	21.286,09	2.036.758,55	80.558,94	21.286,09	1.888.642,16	133.587,16	148.116,39
Total Immobilisations	2.540.069,84	99.142,68	21.286,09	2.617.926,43	104.009,77	21.286,09	2.456.898,88	165.894,64	161.027,55

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2015
- suite -

Projets en-cours

Les projets en cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en-cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par le Fonds Belval.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. La valeur estimée de réalisation est définie sur base des informations dont dispose la direction.

Note 4 - Capital souscrit

Conformément à la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de 3.500.000 EUR.

Note 5 - Autres créances / Contributions financières Feder sur projets

Au 31 décembre 2015 les autres créances et les contributions financières FEDER sur projets se décomposent comme suit :

Nom du projet	Montant total des contributions financières	Montant reçu	Reste à recevoir
Sécurisation des hauts fourneaux	990.437,68	990.437,68	0,00
Incubateur	1.423.716,79	1.423.716,79	0,00
Mise en valeur des hauts fourneaux	2.750.000,00	1.250.000,00	0,00
Total	5.164.154,47	5.164.154,47	0,00

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2015
- suite -

Dans le cadre du projet de la réalisation d'un Incubateur sur le site des hauts fourneaux, le Fonds Belval a signé deux conventions avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de 1.490.106,53 EUR. Au cours de l'exercice 2012, un ajustement financier a été réalisé sur la déclaration de créance finale de 66.389,74 EUR suivant les disponibilités budgétaires de la première partie du programme. En cours de l'exercice 2014, le total des dépenses éligibles pour la deuxième partie du programme a été redressé sur base de la déclaration de remboursement du Fonds Belval. Le montant total des contributions financières s'élève à 1.423.716,79 EUR.

Dans le cadre de la Mise en valeur des Hauts Fourneaux, le Fonds Belval a signé une convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de 1.250.000,00 EUR. Au cours de l'exercice 2014, le montant relatif à cette convention a été augmenté de 1.500.000 EUR et un montant de 62.500 EUR versé au profit du Fonds Belval. Le montant restant à recevoir au 31.12.2014 à hauteur de 1.500.000,00 EUR a été payé au courant de l'année 2015.

Les autres créances contiennent un montant de 1.234.431,52 EUR de créances envers des clients ainsi qu'un montant de 1.240.383,18 EUR de frais d'entretien engagés par le Fonds Belval (nouvelle mission du Fonds Belval attribuée par la nouvelle loi du 24 novembre 2015) et à récupérer auprès de l'Etat.

Note 6 – Projets en cours

Le montant des projets en-cours s'élevait à 683.634.500 EUR au 31 décembre 2015 (2014 : 556.658.355 EUR). Le détail par projet, est le suivant :

En EUR	Montant de la loi adapté à l'indice	Projets en-cours	Montant emprunté au 31 décembre 2015 (2)
Sécurisation des hauts fourneaux	15.804.713 ⁽⁵⁾	15.595.893	11.121.153 ⁽³⁾
Mise en valeur des hauts fourneaux	27.838.663 ⁽⁵⁾	31.474.656	28.199.223
Centre de musique amplifiée	31.714.170	31.882.249 ⁽⁴⁾	25.820.466 ⁽³⁾
Nouvelles archives nationales		3.239.007	
Incubateur	14.287.055 ⁽⁵⁾	12.687.454	7.699.787 ⁽³⁾
Bâtiment administratif I	62.022.776	51.765.616	51.482.558
Lycée technique	121.074.882	107.461.280	91.293.720 ⁽³⁾
Maison du Savoir (Centre de conférences)	147.716.616	135.871.581	131.579.551
Maison des Sciences humaines	73.100.722	56.442.337	55.277.302
Bibliothèque universitaire	65.148.576	29.357.013	27.312.589
Maison du Nombre	90.414.909	42.117.583	40.498.144
Maison de l'Innovation	39.463.604	31.859.124	30.498.480
Maison de l'Ingénieur		491.102	
Aménagement urbain / Parking	62.743.579	47.239.235	46.254.092
Laboratoires ailes nord et sud / Ateliers - essais matériaux	147.978.554	44.794.642	40.852.066
Biologie verte - La Maison de l'Environnement		240.708	
Biologie verte - Sciences biologiques		198.461	
Travaux pratiques ingénieurs - Ateliers		46.603	
Centre sportif		714.497	
Autres		752.476	
Equipement Cité des Sciences	139.992.114	39.194.502	8.104.022
Sous-total : Projets en cours	1.039.300.933	683.634.500	595.993.153
Pré-études générales ⁽¹⁾		471.854	
Correction de valeur ⁽¹⁾		-471.854	
Emprunts pour le financement des études préliminaires		683.634.500	3.283.022
Montants indiqués au bilan :			599.276.175
Participation aux frais de pré-études obtenu de l'Etat luxembourgeois			4.292.119
Montants totaux :			603.568.294

(1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sur un projet à part en attente d'une affectation ultérieure sur des projets réalisés. Par principe de prudence, il a été convenu d'établir une correction de valeur sur l'en-cours de ce projet. Au terme de l'exercice 2014 cette correction de valeur s'élevait à 499.644 EUR. Suite à une affectation en 2015 d'un montant de 1.150.000 EUR sur des projets en cours, une reprise de la correction de valeur à hauteur de 27.790 EUR s'est avérée nécessaire au cours de l'exercice 2015 et la correction de valeur cumulée s'élève à 471.854 EUR au 31 décembre 2015.

(2) Montants empruntés au 31.12.2015 pour les projets pour lesquels une loi a été votée.

(3) Au cours de l'exercice 2013 et 2014 quatre emprunts ont été consolidés et le Fonds Belval a remboursé ces derniers en moyennant des fonds reçus de la part de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (cf Note 7).

(4) Y inclus un montant de 564.761 EUR pour des révisions de prix et des coûts d'entretien pour 900.000 EUR.

(5) Les montants de loi adaptés à l'indice excluent les contributions FEDER sur ces projets tel que mentionnés à la note 5.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2015
- suite -

Note 6 - projets en cours (suite)

Les « Projets en cours », en contrepartie les « Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an », prennent en compte les frais d'équipement d'un montant total 30.246.688,25 EUR que l'Université avait préfinancés dans les années 2014 (pour un montant de 8.936.125,24 EUR) et 2015 (pour un montant de 21.310.563,01 EUR) relative à la Loi sur l'Equipement de la Cité des Sciences. La documentation nécessaire à la détermination du montant exact de la dette au 31 décembre 2014 n' ayant pas été mise à disposition du Fonds Belval par l'Université, aucun montant n' a été comptabilisé dans les comptes annuels au 31 décembre 2014. Ainsi dans les « Projets en cours », et en contrepartie dans les « Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an », des comptes annuels au 31 décembre 2015, un montant de 8.936.125,24 EUR correspond aux frais d'équipement de l'année 2014 pour lesquels le Fonds Belval est redevable auprès de l'Université.

Une convention de reprise par l'Etat des immeubles réalisés par le Fonds Belval pour le compte de l'Etat conformément à la loi modifiée du 25 juillet 2002 est en cours de signature. La convention prévoit dans une première phase la reprise par l'Etat des immeubles et infrastructures finis suivantes:

- Salle de concerts de musiques amplifiées
- Lycée Belval
- La stabilisation et la sécurisation des Hauts Fourneaux
- L'Incubateur d'Entreprises

Cette reprise implique le transfert de tous les droits et obligations y afférents dont notamment la reprise par l'Etat des emprunts consolidés conclus par l'établissement pour la réalisation de ces infrastructures. Par conséquent, l'Etat se substituera auprès des Banques comme débiteur de toutes les dettes et de toutes les obligations y afférentes. Il en est de même des droits et obligations éventuels résultant des litiges en cours ou à venir, en relation avec la réalisation des immeubles énumérés ci-dessus.

Note 7 - Remboursement des emprunts suite à la consolidation

Pour les emprunts consolidés, les remboursements en capital qui se font moyennant des fonds mis à disposition par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg sont repris dans le tableau ci-contre:

Nom du projet	Remboursement (capital)
Sécurisation des hauts fourneaux	3.396.589,68
Centre de Musique amplifiée	6.428.425,74
Incubateur	4.074.079,21
Lycée Bel-Val	21.253.780,40
Total	35.152.875,03

Note 8 - Provision pour risques et charges

Au cours des exercices 2006 à 2015, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets évalués à 4.621.212,87 EUR (2014 : 7.689.774,44 EUR). En fonction des informations à sa disposition, le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'existe pas de risques juridiques pour le Fonds Belval qui pourraient en résulter et estime qu'une comptabilisation d'une provision n'est pas nécessaire au moment de l'arrêté des comptes de l'année 2015.

Note 9 - Préfinancement de l'Etat Luxembourgeois

Le Fonds Belval a obtenu une avance de 4.292.119,45 EUR (2014: 4.292.119,45 EUR) de l'Etat Luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études engagés par l'établissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval.

Note 10 - Dettes envers des établissements de crédit

Conformément à l'article 3 de la Loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

Note 11 - Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties, celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

Note 12 - Montant du budget de fonctionnement alloué

Un budget de fonctionnement de 3,515,000 EUR (2014: 3,234,330 EUR) a été alloué par l'Etat Luxembourgeois à l'établissement public pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Note 13 - Frais de personnel

Au 31 décembre 2015, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 37 personnes (33 au 31 décembre 2014).

Note 14 – Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation correspondent aux rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration.

Note 15 - Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles reprennent les charges d'impôts des années 2013 et 2014.

Note 16 - Engagements financiers

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2015 à 805.489.825 EUR (2014: 712.249.075 EUR) y inclus un montant de 684.106.354 EUR (2014: 557.157.999 EUR) relatif à des projets en-cours réalisés au 31 décembre 2015 et activés en tant que projets en cours, tel que mentionné dans la note 6 de la présente annexe.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à 968.291.000 EUR au 31 décembre 2015 (2014: 828.291.000 EUR). Le montant utilisé au 31 décembre 2015 s'élève à 595.993.153 EUR (2014: 516.855.610 EUR).

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat est de 17.762.000 EUR (2014: 17.762.000 EUR). Le montant de 3.283.022 EUR (2014: 2.215.770 EUR) est utilisé au 31 décembre 2015.

